AIDE DU CONSEIL REGIONAL AUX BOURSIERS DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

La Région octroie une aide exceptionnelle de 100 € aux boursiers suivant une formation sanitaire et sociale. Elle est attribuée aux étudiants post-bac mais également à ceux suivant des formations avant le bac : ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture.
Pour tout renseignement, contactez la Région au : 0800 02 60 80

https://www.hautsdefrance.fr/formations-sanitaires-et-socialesaide-exceptionnelle-de-100e/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=NL%20C%27est%20Vot%C3%A9%2055



Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/